

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt deux, le sept mars à vingt heures.
01/03/2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZERE

DATE D’AFFICHAGE
01/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Etaient présents : . Mme LAGAÛZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique
– MOHAND O’AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE
Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-
Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal –
CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa –
ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas

EN EXERCICE : 23

**PRESENTS : 21
PROCURATIONS : 02
VOTANTS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine – BROUILLON Monique

Absents : M. Mme

Pour :	23
Contre :	23
Abstentions :	0

Procurations : Madame SICARD Christine à Madame DE MARCHI Céline
Madame BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

**020/2022
OBJET DE LA
DELIBERATION :**

**LANCEMENT D’UNE ETUDE PREALABLE DE VALORISATION PATRIMONIALE
ET TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE**

Objet de la délibération

Parmi les actions poursuivies par la commune dans le cadre de l’Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale de Val de Garonne Agglomération, la commune travaille à la restauration et la requalification d’un lieu emblématique de son histoire : la Maison Roigt.

Grâce à un premier travail de diagnostic réalisé par un architecte du patrimoine, la commune a défini un programme de travaux, étalé sur plusieurs années. Afin de valoriser son patrimoine bâti mais également les collections archéologiques, la commune souhaite désormais réfléchir à la création d’un centre d’interprétation historique en centre-bourg sur deux sites : la Maison Roigt et l’ancienne école. Aussi, il est proposé au conseil municipal le lancement d’une étude préalable de valorisation patrimoniale et touristique.

Visas

Vu la loi portant Evolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018,
Vu la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020 relative à l’Opération de Revitalisation de Territoire de Val de Garonne Agglomération,
Vu la délibération du conseil municipal du 19 Mai 2021 validant la convention d’Opération de Revitalisation de Territoire de Val de Garonne Agglomération,
Vu la convention d’Opération de Revitalisation de Territoire du 18 janvier 2021.

Cette étude doit permettre d'aider la commune de Sainte-Bazeille dans la faisabilité technique et financière de l'ensemble de l'opération, tout en se projetant sur le fonctionnement ultérieur des deux sites : articulation des tranches de restauration avec les modalités et l'aménagement de l'accueil, type de scénographie, modèle économique d'exploitation des espaces de valorisation composés de l'ancienne école et de la maison Roigt, circulation des visiteurs, etc.

Aussi, la commune de Sainte-Bazeille souhaite s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation patrimoniale et archéologique de la Maison Roigt et des collections archéologiques de la commune. L'objectif à moyen terme consistera à la création d'un centre d'interprétation réparti sur deux sites : la Maison Roigt et l'ancienne école.

Le bureau d'étude aura en charge la programmation architecturale (hors programme de restauration de la Maison Roigt qui est en cours) et muséographique liée à la valorisation des deux sites. Il travaillera en étroite collaboration étroite avec le comité de pilotage constitué dans le cadre de ce projet. La programmation devra intégrer une démarche transversale au regard des enjeux archéologiques, patrimoniaux et touristiques, notamment à travers les usages numériques et les services innovants mais également en termes de conservation, restauration et valorisation des collections existantes.

Cette étude sera divisée en deux phases :

1. Etude de faisabilité du centre d'interprétation et choix d'un scénario de muséographie ;
2. Etude de pré-programmation du centre d'interprétation. L'étude sera lancée en avril 2022, le budget prévisionnel est estimé à 30 000€ HT et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT PREVISIONNEL HT	% DU MONTANT HT
UE (Programme Leader)	5 000€	17%
Conseil départemental	7 500€	25%
Région Nouvelle-Aquitaine	9 000€	30%
TOTAL FINANCEMENTS	21 500€	72%
Commune de Sainte-Bazeille	8 500€	28%
COUT TOTAL HT	30 000€	100%

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Municipal,

Approuve	le lancement d'une étude préalable de valorisation patrimoniale et touristique.
Approuve	le coût et le plan de financement prévisionnel de l'étude précisés plus haut.
Précise	que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022.
Sollicite	une subvention, à hauteur de 5 000€, soit 17% du coût total HT auprès du programme LEADER.
Sollicite	une subvention, à hauteur de 7 500€, soit 25% du coût total HT auprès du Conseil Départemental.
Sollicite	une subvention, à hauteur de 9 000€, soit 30% du coût total HT auprès du Conseil Régional.
Autorise	M. Le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (08/03/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (08/03/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazeille
Le 08 mars 2022
Le Maire,
Gilles LAGAUZERE

